

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L. 6143-7.

Vu l'organisation de la Direction des ressources humaines du Centre hospitalier de Sarrebourg à compter du 18 mai 2020.

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mélanie VIATOUX, Directrice, une délégation de signature est donnée à Monsieur Claude STENGEL, Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués :

- les certificats, les attestations, les courriers et autorisations relevant de la gestion courante relatifs à la gestion de la Direction des ressources humaines ;
- les documents relatifs à l'organisation du travail, des congés, de la formation, de la paie, des attestations, de la retraite ;
- les ordres de missions et les états de frais de déplacement.

Article 2 : Cette délégation n'inclut pas la conclusion des CDI, mises en stage et titularisations des personnels non médicaux, les contrats de recrutement des personnels médicaux, ainsi que les décisions disciplinaires.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Mélanie VIATOUX et de Monsieur Claude STENGEL, la délégation de signature mentionnée aux articles 1 et 2 est exercée par Monsieur Michael VELT, Responsable des ressources humaines.


Article 4 : La décision portant délégation de signature au profit de M. Eric BOURGUIGNON du 19 juin 2019 est abrogée.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Claude STENGEL et à Monsieur Michael VELT. Copie en sera adressée au Conseil de Surveillance ainsi qu'à M. le Trésorier principal de l'établissement.

Article 6 : La présente décision entre en vigueur le 18 mai 2020. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet de l'établissement.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Sarrebourg, le 15 mai 2020

La Directrice  
  
Mélanie VIATOUX